

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
17 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-sept novembre à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CEBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- | | | |
|------------|--------------------|---------|
| ♦ Monsieur | Georges CEBE | Maire |
| ♦ Madame | Florence VALETTE | Adjoint |
| ♦ Madame | Catherine VIVANCOS | Adjoint |
| ♦ Monsieur | Richard BOYE | Adjoint |

♦ Mesdames et Messieurs : ANDERS Michael - WACHTER Christiane - VIVANCOS Claude - PELLISSIER Laurent - THIBAUT Françoise - GOOVAERTS Koen - VIVANCOS Chantal - CABROL Josian - SOULIGNAC Jacques - CABROL Ghislaine - MARECHAL Karine.

Absents excusés : Mr HOAREAU Alain - Mme CEBE Elodie – Mr COINTRE Marc – Mme DUBOIS Laura.

Procurations : Mr HOAREAU Alain à Mr CEBE Georges – Mme CEBE Elodie à Mme THIBAUT Françoise.

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Karine MARECHAL est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 24 Septembre 2015 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par Monsieur le Préfet qui sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet départemental de coopération intercommunale.

La proposition qui est faite consiste, pour notre territoire, à fusionner les trois communautés : St Ponais, Orb/Jaur et le Minervois.

Monsieur le Maire ouvre le débat en exposant l'idée qu'un rapprochement avec la vallée du Thoré aurait été plus pertinent compte tenu de notre histoire commune et des relations économiques, sociales et culturelles qui existent déjà.

Monsieur ANDERS souhaiterait que le conseil municipal s'oppose à l'option proposée par Monsieur le Préfet, car elle est sur le fond et sur la forme tout à fait contestable à ses yeux. Il évoque les réformes déjà engagées par l'Etat, qui ont été faites sans véritable consultation préalable des élus.

Il demande à Monsieur le Maire son accord pour donner lecture d'un projet de délibération à soumettre au débat.

Après accord de Monsieur le Maire, Monsieur ANDERS présente un texte qui évoque :

- « une fusion imposée sans véritable consultation des élus de la commune »
- « une fusion imposée sous des délais ne permettant pas la consultation préalable de nos administrés »
- « une fusion qui se traduirait par un éloignement de la population des centres de décision et des services de proximité »
- « qu'aucun avantage n'est à attendre d'une telle fusion en termes de services à la population »
- « une crainte qu'une telle fusion ne se traduise par des suppressions d'emploi dans les collectivités et une dégradation des services à la population »
- « que ce projet de fusion est contraire au principe constitutionnel de la libre administration des communes ».

Il propose de se prononcer contre le projet de fusion des trois communautés.

Monsieur Josian CABROL prend alors la parole pour rappeler le contexte et indiquer qu'il serait facile de rester en l'état et de refuser la réforme. Il pense que pour l'avenir il est préférable de s'unir. L'évolution des compétences et le manque de moyens des petites collectivités nous imposent de réfléchir à un autre mode d'organisation. Par ailleurs, il fait remarquer que lors des réunions de la commission départementale de coopération intercommunale, ce sont les élus du Minervois qui ont exprimé leur souhait de ne pas rester seuls et de s'associer à nous, alors que la loi nous impose obligatoirement un regroupement avec Orb/Jaur.

Monsieur le Maire exprime alors sa crainte sur l'exercice des nouvelles compétences qui seront données à l'intercommunalité.

Monsieur CABROL pense que les services, loin d'être supprimés seront renforcés.

Madame Chantal VIVANCOS pose la question du mode de fonctionnement.

Monsieur CABROL rappelle que lorsque la communauté actuelle s'est créée, l'harmonisation s'est faite progressivement dans le temps avec des méthodes de lissage.

Monsieur Richard BOYE pose la question relative au secteur Salvetois qui serait autorisé à se rapprocher de Lacaune.

Monsieur CABROL précise que cette position serait justifiée par le contexte économique local.

Monsieur BOYE émet des réserves sur notre association avec le Minervois car il existe à ses yeux de nombreuses différences entre nos deux territoires.

Monsieur ANDERS rappelle également l'engagement qui a été pris devant les électeurs lors de la dernière campagne des élections municipales, et en évoquant la réunion de travail qui s'était tenue à Riols le 23 Octobre, émet des craintes devant les difficultés qu'il y aura à harmoniser trois communautés ayant une histoire, un patrimoine et des compétences différentes. Il pense qu'il faut rejeter les procédures autoritaires et expéditives, et aller jusqu'à demander l'abrogation de la Loi Notre.

Monsieur Claude VIVANCOS se dit partagé entre l'obligation que nous fait la loi d'apporter une réponse, et la réserve que suscitent les délais donnés pour la réflexion.

Monsieur le Maire souhaiterait que cette fusion soit dictée par le bon sens. A ce sujet, Monsieur CABROL précise que la vallée du Thoré aurait pu être intéressée pour venir travailler avec le St Ponais, mais pas avec un secteur élargi à l'Olarguais et au Minervois.

Monsieur Jacques SOULIGNAC évoque certains projets importants du Minervois, dans lesquels nous pourrions trouver des avantages autour de la promotion du canal du Midi et de l'Opération Grand Site de Minerve.

Monsieur Josian CABROL fait remarquer après divers échanges qu'il s'agit de répondre à la proposition de Monsieur le Préfet et de ne pas en faire un débat national.

Monsieur ANDERS accepte l'idée de ne pas évoquer la loi Notre « si cela aidera à ce que le projet rencontre une plus grande adhésion ».

Madame MARECHAL dresse le constat d'un territoire St Ponais qui se paupérise, se dégrade, se fragilise et pense que cette nouvelle intercommunalité peut être une opportunité, ce à quoi Monsieur ANDERS répond qu'une intercommunalité doit être librement consentie.

Monsieur le Maire propose alors un vote sur le principe d'adoption ou de rejet du projet de Monsieur le Préfet.

A la Majorité, le conseil municipal se prononce contre la proposition, avec 10 voix contre, 6 pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire propose alors de mettre aux voix le texte de délibération proposé par Monsieur ANDERS après avoir retiré la mention concernant la loi Notre.

A la Majorité, ce projet de délibération n'est pas adopté (7 voix contre, 6 pour, 4 abstentions)

2°) AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE :

Monsieur le Maire présente le travail qui a été réalisé afin de diagnostiquer l'état de nos établissements recevant du public, en terme d'accessibilité.

Il présente l'estimation financière des travaux à réaliser et propose de présenter le dossier avec une programmation des travaux sur une période de 6 années.

Il propose dans les 3 premières années de donner la priorité à l'hôtel de ville, au groupe scolaire et à la maison de santé.

Le montant global des travaux estimé pour les 15 établissements communaux, auxquels il faut rajouter le cimetière et le jardin public s'élève à 386 100,00 € hors taxes.

Après débat, et à l'Unanimité des suffrages exprimés (13 pour – 4 abstentions), le projet est adopté.

3°) DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux pour apporter un financement à la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

4°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire propose l'attribution de 765,00 € à l'école maternelle de Frescatis.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite l'attribution de 1 050,00 € à l'école St Joseph.

Après débat, proposition adoptée à la Majorité (16 pour – 1 contre).

Monsieur le Maire précise, suite à la demande de Mr CABROL que le principe d'aide aux voyages scolaires n'a pas été modifié ni remis en cause.

5°) ADMISSION EN NON VALEURS :

A la demande du comptable public, Monsieur le Maire propose d'admettre en non valeur la somme de 1 506,55 € relative à des titres émis en 2010 et 2011 pour des tickets de cantine et des loyers qui étaient restés impayés malgré les procédures engagées par les services du Trésor Public.

Adopté à l'Unanimité

6°) CONSTITUTION DE PROVISIONS :

Monsieur le Maire propose de provisionner la somme de 3 000,00 € sur le compte des dépréciations des actifs circulants pour couvrir des risques d'impayés de loyers.

Adopté à l'Unanimité.

6°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire propose une modification budgétaire pour permettre des écritures de dotations aux provisions.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE				
N° 2				
BUDGET PRINCIPAL 2015				
		CREDIT BP/DM	DECISION MODIFICATIVE	NOUVELLE INSCRIPTION
COMPTE	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		0,00	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	30 000,00	-3 000,00	27 000,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	0,00	3 000,00	3 000,00

Adoptée à l'Unanimité

6°) QUESTIONS DIVERSES :

- Informations:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition formulée à la commune, qui nous permettrait d'intégrer un circuit touristique intitulé « le tourisme imaginaire ».

Cette formule touristique dite ludique et culturelle s'est déjà déroulée dans le secteur de Mazamet trois années consécutives. Les organisateurs cherchent à développer leur produit dans le secteur St Ponais.

Ces circuits se dérouleront en juin et juillet pendant cinq Week End, les samedis et dimanches sur des lieux originaux appartenant au patrimoine oublié.

La participation financière de la commune serait de 2 000,00 €.

Après débat le conseil municipal exprime le souhait de poursuivre la négociation avec les organisateurs, sur cette idée qui paraît intéressante.

- Elections :

Monsieur le Maire rappelle les élections Régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains, et invite chacun à participer aux opérations de vote.

- Marché de Noël :

Madame Catherine VIVANCOS rappelle qu'un marché de Noël va se dérouler sur la place de l'Evêché le 13 Décembre prochain.

- Tarifs des services périscolaires :

Monsieur Josian CABROL demande des précisions sur l'application du tarif des services périscolaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un tarif mensuel forfaitaire par service. Le fait d'utiliser un service induit l'application du tarif qui peut donc se cumuler.

Pour répondre à Madame MARECHAL qui est intervenue dans le débat, Monsieur le Maire reconnaît des difficultés de mise en place des nouveaux services. Il précise qu'une réunion avec les parents sera organisée prochainement.

- Fonctionnement de la cantine :

Monsieur CABROL fait remarquer que le règlement de la cantine qui avait fait l'objet d'une délibération du conseil municipal a été récemment modifié sans l'accord de ce dernier et il regrette qu'il en soit ainsi.

La séance est levée à 22 heures 52

